

- Inscrit dans la déclaration de politique régionale, l'objectif de replanter 4 000 km de haies en Wallonie suscite certaines interrogations.
- Il répond pourtant à l'urgence de combattre le déclin alarmant des espèces naturelles.
- Sa mise en œuvre concernera en priorité les zones agricoles.

Le retour en grâce des haies sauvages

Analyse Gilles Toussaint

Quatre mille kilomètres de haies plantées en Wallonie au cours des cinq prochaines années. S'il est un chiffre qui semble avoir frappé les esprits lors de la présentation de la nouvelle déclaration de politique régionale (DPR), c'est bien celui-là. Une ambition saluée par certains observateurs, mais qui suscite aussi des interrogations, voire des sarcasmes.

1 Pourquoi replanter des haies ?

Comme l'a rappelé l'Ipbes (la plateforme intergouvernementale scientifique et politique sur la biodiversité et les services écosystémiques) en mai dernier, les espèces animales et végétales disparaissent à un rythme sans précédent dans l'histoire de l'humanité. Une catastrophe silencieuse dont les conséquences sont pourtant comparables à celles engendrées par les dérèglements du climat. "Nous sommes en train d'éroder les fondements mêmes de nos économies, nos moyens de subsistance, la sécurité alimentaire, la santé et la qualité de vie dans le monde entier", avait averti à cette occasion le biologiste Robert Watson.

La Wallonie n'échappe pas à ce phénomène. Un chiffre pour l'illustrer: entre 1990 et 2017, 53% des 75 populations d'oiseaux communs faisant l'objet d'un suivi scientifique étaient en déclin. Une tendance également observée pour les insectes – notamment les pollinisateurs –, mais aussi les plantes. Dans ce contexte, la volonté des partenaires socialistes, libéraux et écologistes de recréer des couloirs écologiques en s'appuyant sur un réseau de haies n'est donc pas dénuée de (bon) sens.

2 D'où sort l'objectif de 4 000 km ?

"Je n'en ai aucune idée. Et franchement, s'ils m'avaient demandé, j'aurais été bien incapable de leur fournir un chiffre. Ce serait donc intéressant de connaître leur méthode de calcul..."

L'ambition est de bâtir un réseau de liaisons écologiques réellement structurant, une "trame verte et bleue", à l'échelle du territoire wallon.

répond Anne-Laure Jacquemart, professeur à la Faculté des bioingénieurs de l'UCLouvain. Aux yeux de cette dernière, il s'agit avant tout d'un "effet d'annonce".

Ce cap, poussé par les écologistes, a clairement une portée symbolique, confirme une source proche du dossier. "L'idée est de montrer la volonté de trois partenaires du gouvernement de faire preuve de volontarisme pour redresser la barre face à une situation vraiment dramatique et scientifiquement établie. Le souhait est aussi que ce message passe auprès de la population afin que tout le monde comprenne la mesure de cet enjeu et se l'approprie." L'autre engagement de la DPR consistant à augmenter annuellement de 1 000 ha la superficie des réserves naturelles découle pour sa part des recommandations de l'Union internationale pour la conservation de la nature qui estime que de 5 à 10% des territoires devraient être consacrés à ces espaces protégés.

"Ce chiffre de 4 000 km part de la réalité du terrain, argumente de son côté Michel Fautsch, expert en biodiversité qui a été associé à ces discussions. Il ne découle pas d'un calcul précis mais c'est un choix volontariste qui part du constat que la biodiversité en zone agricole est aujourd'hui le secteur le plus mal en point en Wallonie. On estime aujourd'hui qu'il reste entre 15 000 et 20 000 km de haies linéaires dans ces zones. C'est beaucoup moins qu'il y a cinquante ans. Progresser de grosso modo 20% en cinq ans, cela reste réaliste."

3 Où seront plantées ces haies et par qui ?

Tout reste encore à construire et ce sera le job du ministre qui héritera de cette compétence. Mais l'ambition, nous explique-t-on, est de bâtir un réseau de liaisons écologiques réellement structurant à l'échelle du territoire. La DPR prévoit ainsi de donner un cadre juridique à une "trame verte et bleue" wallonne. Une cartographie à partir de laquelle seront déterminées les zones où l'on doit implanter ces haies en priorité. "L'essentiel des sites concernés se trouvera logiquement en zones agricoles", ajoute Michel Fautsch.

La mesure n'étant pas de nature contraignante, la volonté "est de créer un véritable partenariat avec les agriculteurs",